

Approbation des M3C 2026-2027 des UE engagement à
la réflexion éthique des étudiants en Santé, Santé
environnementale, SSES, FINS 1 et 2 et AFGSU

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 mai 2026

Délibération 2026/05/CFVU – 85

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 des UE engagement à la réflexion éthique des étudiants en Santé, Santé environnementale, Service sanitaire des étudiants en Santé, numérique en Santé (FINS 1 et 2) et AFGSU.



Toulouse, le 12 mai 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

Engagement à la réflexion éthique des étudiants en santé

Programme des enseignements

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire **2026-2027**

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU DE LA FORMATION	NOMBRE D'ECTS
Médecine	<i>DFGSM3 – 3^{ème} année</i>	1
Odontologie	<i>DFASO1 – 4^{ème} année</i>	1
Pharmacie	<i>DFASP1 – 4^{ème} année</i>	1
Maïeutique	<i>DFASMa1 – 4^{ème} année</i>	1

2. DESCRIPTION

ECTS : 1	Travail personnel	Cours magistraux	Travaux dirigés
Module UE		Enseignement magistral	Ateliers
	Introduction à l'éthique clinique Document de référence distribué aux étudiantes et étudiants préalablement à la période d'enseignement et destiné à la préparer	1 exposé théorique : Situations pratiques et interactives illustratives de la démarche éthique	Ateliers interactifs de mise en situation à partir de vignettes cliniques portant sur des situations multidisciplinaires
Modalités*	Distanciel	Présentiel	Présentiel en groupe de 20-25
Total	4 heures	3 heures	2 heures

*Modalités : présentiel, distanciel synchrone, asynchrone, taille des groupes

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables :

Nom	Prénom	e-mail	dépt de rattachement
Carrié	Didier	carrie.didier@chu-toulouse.fr	Médecine, Maïeutique et Paramédical
Gatimel	Nicolas	gatimel.n@chu-toulouse.fr	Médecine, Maïeutique et Paramédical
Clanet	Michel	michel.clanet1@orange.fr	Espace de Réflexion Éthique Occitanie
Hamel	Olivier	olivier.hamel@univ-tlse3.fr	Odontologie
Couderc	Bettina	couderc.bettina@iuct-oncopole.fr	Pharmacie
Taboulet	Florence	Florence.taboulet@univ-tlse3.fr	Pharmacie
Martinez	Véronique	Martinez.v@chu-toulouse.fr	Maïeutique

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE.

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE s'inscrit dans le programme d'enseignement des départements de Médecine, Maïeutique et Paramédical, d'Odontologie et de Pharmacie.

Elle a pour objectif de sensibiliser les étudiants en santé à la démarche éthique dans le dialogue interdisciplinaire des professionnels centré sur la personne prise en soins.

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit avoir acquis les objectifs spécifiques suivants :

-*énoncer les grands principes de l'éthique en santé* (autonomie, non malfaisance, bienfaisance, justice) et des valeurs (respect de la vie, de la personne, de la dignité humaine)

-*identifier un questionnement éthique* dans une situation clinique compliquée impliquant un dialogue interdisciplinaire

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

	Enseignement théorique	Ateliers	Total
Session 1	CC	CT - 100 %	
	Présence obligatoire au séminaire	Présence obligatoire	1 note sur 20 points =100% Admission si note > ou = à 10 points + Présence au CM
	Si absence au séminaire (Absences justifiée et injustifiée), l'UE n'est pas validée Sauf étudiants Erasmus	-identification par écrit des principes éthiques impliqués dans la/les vignettes présentées dans l'atelier. Remise d'un document écrit durant l'atelier	
Session 2	CT 100 % -identification par écrit (1 h) des principes éthiques impliqués de 2 vignettes proposées au cours de l'évaluation Admission si note > ou = à 10 points.		

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 1, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de suivre les enseignements magistraux en distanciel et seront évalués par un écrit individuel.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'UE si celle-ci est validée.

Si l'UE n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer cette UE, obligatoirement, l'année n+1.

Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation de note d'une année sur l'autre.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

UE SANTE ENVIRONNEMENTALE

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire **2026-2027**

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU DE LA FORMATION	NOMBRE D'ECTS
Médecine	2 ^{ème} année	1
Odontologie	2 ^{ème} année	1
Pharmacie	2 ^{ème} année	1
Maïeutique	2 ^{ème} année	1

2. DESCRIPTION

1 ECTS	Position dans le cursus : Enseignement annuel de la DFG2 santé	
Cours magistraux	0 h	
Travaux dirigés	2 h par étudiants, en groupes de 40 à 50 étudiants	
Travaux pratiques	0 h	0 séance
Autoformation (outil numérique) : accès illimité à une plateforme de ressources en ligne (sous forme de vidéo de 10 à 20 minutes et 1 QCM se reportant à chaque vidéo). Accès au 4 blocs de compétences en ligne (plusieurs vidéos par bloc). – Estimation Nombre d'heure de travail personnel = 6 heures – Plateforme d'enseignement ouverte de janvier à mars		
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100 % théorique et présence obligatoire aux ateliers		

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables

- **Sixou** Michel (département d'odontologie)
- **Rouzaud Laborde** Charlotte (département de pharmacie)
- **Delcourt** Nicolas (département de pharmacie)
- **Hérin** Fabrice (département de médecine, maïeutique et paramédical)
- **Carrié** Didier (département de médecine, maïeutique et paramédical)
- **Truquet** Marlène (département de médecine, maïeutique et paramédical)

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE s'inscrit dans le programme d'enseignement du DFG2 des formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie.

Il a pour objectif de :

- 1) Donner aux étudiants les connaissances des grandes lignes de la santé environnementale, ses enjeux pour demain et les leviers pour agir.
- 2) Donner accès libre à une plateforme en ligne d'environ 6 heures de Vidéo, réparties en 4 blocs de compétence (Plateforme gérée par Dr Marine Sarfati à Lyon)
- 3) Participer à 1 atelier en pluriprofessionnalité de 2 heures

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement en ligne, l'étudiant doit avoir connaissance des éléments suivants en lien avec les 20 vidéos sur la plateforme de l'UNESS :

- Comprendre les visions :
 - Systémique
 - Désanthropocentrée
 - Evolutive
 - Nuancée et complexe
 - Transdisciplinaire et multi-échelle
- Avoir des connaissances sur les thématiques :
 - Les approches de la santé
 - Les limites planétaires et santé
 - La place de l'Environnement, Santé et Société
 - Les leviers d'action.

À l'issue du séminaire, l'étudiant doit avoir pris conscience des conséquences de l'environnement sur la santé humaine (un facteur environnemental et un milieu)

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

	Enseignement théorique	Ateliers	Total
Session 1	Validation des enseignements sur la plateforme UNESS Si suivi à 100% → attestation de validation à télécharger sur la plateforme	Présence obligatoire (ABI et ABJ non pris en compte)	Admission si : - Présence aux ateliers - Attestation de validation
	CT distanciel Résultat validé ou invalidé	CT présentiel Résultat validé ou invalidé	
Session 2	CT 100 % - distanciel Validation des enseignements sur la plateforme UNESS Si suivi à 100% → attestation de validation à télécharger sur la plateforme Réalisation par l'étudiant d'un document sur un sujet spécifique choisi par l'enseignant responsable de la formation concernée par cet étudiant (Pharmacie, Odontologie ou Médecine ou Maïeutique)		

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 2, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

~~Ils auront la possibilité de suivre les ateliers en distanciel. Ils seront formés et évalués, comme les autres étudiants, en ligne, sur la plateforme dédiée.~~

Ils devront réaliser un document écrit de synthèse sur une thématique traitée en atelier à partir de références scientifiques ou journalistiques. Ce travail peut être effectué en autonomie ou en groupe d'étudiants érasmus.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'UE si celle-ci est validée.

Si l'UE n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer cette UE, obligatoirement, l'année n+1.

Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation du résultat d'une année sur l'autre.

Toulouse le

La présidente de l'Université
Odile Rauzy

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

Service Sanitaire des Etudiants en Santé - SSES

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2026-2027

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

DEPARTEMENT	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	3 ^{ème} année	6 ECTS
Maïeutique	4 ^{ème} année	6 ECTS
Odontologie	4 ^{ème} année	6 ECTS
Pharmacie	5 ^{ème} année	6 ECTS
Kinésithérapie	3 ^{ème} année de santé	6 ECTS
Soins infirmiers	2 ^{ème} année	6 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 6	Position dans le cursus : 60 h d'enseignement
Cours magistraux	Enseignement théorique : 12h en session plénière en présentiel
Travaux dirigés	Enseignement Dirigé : 20h en présentiel en groupe de 6 étudiants maximum
Travail personnel et en groupe multiprofessionnel	Préparation d'une action de terrain : 28 h
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 50% théorique – 50% pratique	

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables :

Médecine : Caroline Camaré

Maïeutique : Marlène Truquet

Odontologie : Michel Sixou

Pharmacie : Charlotte Laborde

Administration : Guillaume Besin – Aude Caravéo

Projet : Vanina Bongard

Équipe pédagogique

Les tuteurs pédagogiques qui encadrent les groupes d'étudiants sont des enseignants de l'université de Toulouse (PU-PH, PU, MCU-PH, MCU), ou des encadrants du PREFMS (IFMK, IFSI), ou des personnalités extérieures (médecin, pharmacien, ...)

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

- initier les étudiants aux enjeux de la promotion de la santé et de la prévention primaire définie par l'Organisation mondiale de la santé comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque ;
- permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire et de promotion de la santé participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé ; exceptionnellement, ces actions peuvent inclure, après formation spécifique préalable, la participation encadrée à des actions de dépistage ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées ;
- intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

Le service sanitaire comporte 2 parties :

1-Partie Théorique :

Les connaissances et les compétences nécessaires à la prévention primaire (prévention, risque et facteurs de risque, communication, santé publique, gestion de projet) sont enseignées, lors **d'une semaine commune à tous les étudiants du corps de santé** sur les thématiques suivantes :

- Santé sexuelle
- Addiction
- Alimentation
- Connaissance et bon usage du médicament
- Santé orale
- Prévention des infections et antibiorésistance
- Santé environnementale
- Activité physique
- Compétences psycho Sociales

D'autres thématiques pourront être ouvertes à l'initiative du COPIL du SSES, en fonction des priorités et textes législatifs en prévention primaire et promotion de la santé.

La gestion de projet sera enseignée lors de la semaine au même titre que les thématiques sus-citées.

Les intervenants sont rattachés aux Départements de la Faculté de Santé (Médecine, Odontologie, Pharmacie et Maïeutique) et aux Ecoles IFMK et IFSI-prefms.

Ces enseignements ont lieu sur **une semaine banalisée en octobre de chaque année**. La présence aux enseignements étant obligatoire, les étudiants devront être libérés de tout autre enseignement pouvant être programmé en parallèle (cours magistraux, TD et TP, également dans le cadre des enseignements de master) et les stages hospitaliers seront banalisés (notamment pour les étudiants de pharmacie et odontologie).

S'agissant d'un enseignement pluridisciplinaire qui impose des contraintes organisationnelles importantes, la semaine d'enseignement théorique sera donc considérée prioritaire par rapport à toute autre activité de l'étudiant dans les différentes filières.

2- Partie pratique : réalisation d'une **action de prévention, au moins 2 fois, en santé pluriprofessionnelle** devant un vrai public.

L'action d'un groupe pluriprofessionnel dans un lieu public (de l'éducation nationale, professionnel carcéral, ...) impose des contraintes organisationnelles également très importantes, aussi **la journée ou demi-journée** d'action sera considérée prioritaire par rapport à toute autre activité de l'étudiant dans les différentes filières. L'absence de chaque étudiant sera excusée pour le créneau d'intervention (la convention signée servant de justificatif), que ce soit pour des enseignements théoriques, dirigés ou pratiques, comme cité plus haut.

Il est de la responsabilité des étudiants de ne pas planifier d'action un jour d'examen, et d'informer les responsables de travaux dirigés ou pratiques assez tôt (minimum 1 à 2 semaines à l'avance) pour prévoir un rattrapage avec une autre série.

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

ECTS : 6	Enseignement	Total
Session 1	Théorique – Contrôle Terminal en distanciel : Validation par QCM de toutes les thématiques durant la semaine d'enseignement théorique en octobre. Epreuve de 30 minutes portant sur les cours magistraux uniquement, des thématiques en question et également de la gestion de projet.	Partie théorique : CT : Note /20 = 25% de la note globale
	Théorique – Contrôle Terminal en présentiel : Présentation orale de l'avancement du projet pour chaque groupe.	CT : Note / 20 = 25% de la note globale
	Pratique – Contrôle terminal en présentiel : en groupes pluriprofessionnels sous la responsabilité d'un tuteur, consiste à préparer une action de prévention, la réaliser devant un public, au moins 2 fois, puis faire une évaluation et un retour d'expérience.	Partie pratique : CT : Note /20 = 50% de la note globale Note globale / 20. Nécessité d'avoir 10/20 pour valider l'UE Compensation possible entre les parties La note du SSES ne se compense pas avec d'autres UE de la filière
Session 2	Une deuxième session à l'oral (100%) est prévue devant un jury du comité de pilotage du SSES 10 minutes : <ul style="list-style-type: none"> - 5 minutes pour répondre à une question sur le SSES - 5 minutes d'échange avec le jury 	

Si le SSES n'est pas validé, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de la note globale du SSES s'ils l'ont validé. Si le service sanitaire n'est pas validé, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation de note de la partie théorique ou pratique d'une année sur l'autre.

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 1, semestre 2 ou année complète) doivent également obligatoirement valider l'UE Service Sanitaire des Etudiants en Santé. Une session d'examen théorique par QCM en ligne (plateforme pédagogique Moodle) est organisée pour ces étudiants de façon synchrone avec le reste de la promotion. Les QCM sont identiques pour tous les étudiants. Ils doivent aussi participer à la présentation orale de l'épreuve de CC théorique avec leurs groupes.

Durant la durée de leur mobilité, les étudiants ERASMUS devront participer au travail du groupe pour la préparation de l'action de prévention en utilisant des moyens de communication numérique (vidéoconférences, appels vidéo...). Le groupe devra, dans la mesure du possible, s'efforcer de trouver des horaires de réunion compatibles avec la participation de l'étudiant Erasmus. Si une intervention est planifiée durant la période de mobilité ERASMUS, l'étudiant sera exempté de la participation à l'action de terrain et bénéficiera de la note de groupe. Si en revanche

il ne participe pas à la préparation de l'action de terrain avec son groupe, il devra effectuer seul l'épreuve de deuxième session, à son retour de mobilité pour valider son SSES.
Les étudiants en mobilité ERASMUS auront donc tous une note de l'épreuve de QCM et une note de participation (à distance ou en présentiel) à la démarche d'action de prévention primaire.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,
Odile Rauzy

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

UE Formation socle Interprofessionnelle de Numérique en Santé 1 - FINS1

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire **2026-2027**

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	2 ^{ème} année	1 ECTS
Maïeutique	2 ^{ème} année	1 ECTS
Odontologie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Pharmacie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Ergothérapie	1 ^{ère} année	1 ECTS
Audioprothèse	1 ^{ère} année	1 ECTS
Manipulateur radio	1 ^{ère} année	1 ECTS
Orthoptie	1 ^{ère} année	1 ECTS
Pédicurie - podologie	1 ^{ère} année	1 ECTS
Psychomotricité	1 ^{ère} année	1 ECTS
Orthophonie	1 ^{ère} année	1 ECTS
Soins infirmiers	1 ^{ère} année	1 ECTS
Infirmiers Pratique Avancée	1 ^{ère} année	1 ECTS
Kinésithérapie	2 ^{ème} année de santé => 1 ^{ère} année kiné	1 ECTS
DEUST préparateur en pharmacie *	1 ^{ère} année	1 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 1	Position dans le cursus : Enseignement en semestre pair santé et K1 kiné – 14 heures
Cours magistraux	1h de cours introduction interdisciplinaire – Lettre de cadrage en hybride
Autoformation (outil numérique) : 13 H : capsules vidéo – Quizz – jeux des 7 erreurs + Forum Q/R	
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100% théorique	

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de la division de la formation, à l'exception du DEUST préparateur en pharmacie géré directement par le département de pharmacie *)

Responsables :

- **Cécile Bon/Peggy Gandia**, département de pharmacie
- **Fabrice Ferré/Cécile Bon**, département médecine, maïeutique et paramédical – filière médecine
- **Marlène Truquet** : département médecine, maïeutique et paramédical – filière maïeutique
- **David Gasq/Mathieu Balaguer** : département médecine, maïeutique et paramédical – Filière paramédicale
- **Delphine Comtesse/Paul Monsarrat**, département d'odontologie
- **Frédéric André/Sabine Doireau/ Alexandre Grilh/Marc Lhoste** kinésithérapie

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE.

3. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE s'inscrit dans le programme d'enseignement transverse des départements de Médecine, Maïeutique et Paramédical (licence Sciences pour la Santé), d'Odontologie, de Pharmacie, de kinésithérapie et de préparateur en pharmacie et répond à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022.

Il a pour objectif de former aux compétences socles et transverses au numérique en santé afin

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir des connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soin par le numérique.
- de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité
- d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé

La deuxième partie de cette formation (FINS2) se déroulera l'année suivant FINS1 pour tous les étudiants sauf les étudiants kinésithérapeutes qui le feront en 5^{ème} année de santé (4^{ème} année de kiné).

4. PRÉREQUIS

- Aucun

5. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit avoir acquis les 8 points suivants en relations avec le référentiel de compétences et connaissances (pour le module1)

- les données de santé :

- 1.1 : Identifier un usager ou un professionnel de santé
- 1.2 : Caractériser et traiter la donnée à caractère personnel de santé en appliquant la réglementation
- 1.3 : Accéder aux données de santé en respectant les exigences professionnelles et légale
- 1.4 Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation

- Cybersécurité en santé

- 2.1 Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail

2.2 Se prémunir et réagir face aux incidents

- **Communication en santé**

3.3 : Interagir sur internet en maîtrisant son identité numérique

- **Outils numériques en santé**

4.4 : Chercher de l'information probante en santé

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

ECTS : 1	Enseignement théorique	Résultat
Session 1	CT distanciel : Oui 45 minutes Validation du suivi des enseignements sur les plateformes moodle et PIX	1 note sur 20 points = 100% Admission si note > ou = à 10 points. Admission si suivi des enseignements et validation des exercices
Session 2	CT distanciel Mêmes modalités qu'en session 1	

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre pair, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de suivre l'enseignement introductif en distanciel. Ils seront formés et évalués, comme les autres étudiants, en ligne, sur la plateforme dédiée.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'UE si celle-ci est validée.

Si l'UE n'est pas validée, l'étudiant pourra passer en année supérieure dans sa formation principale pour valider FINS 1 et FINS 2, afin de pouvoir continuer sa formation.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,
Odile Rauzy

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

UE Formation socle Interprofessionnelle de Numérique en Santé 2 - FINS2

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire **2026-2027**

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	3 ^{ème} année	1 ECTS
Maïeutique	3 ^{ème} année	1 ECTS
Odontologie	3 ^{ème} année	1 ECTS
Pharmacie	3 ^{ème} année	1 ECTS
Ergothérapie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Audioprothèse	2 ^{ème} année	1 ECTS
Manipulateur radio	2 ^{ème} année	1 ECTS
Orthoptie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Pédicurie - podologie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Psychomotricité	2 ^{ème} année	1 ECTS
Orthophonie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Soins infirmiers	2 ^{ème} année	1 ECTS
Infirmiers Pratique Avancée	2^{ème} année	1 ECTS
DEUST Préparateur en pharmacie *	2 ^{ème} année	1 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 1	Position dans le cursus : Enseignement à l'année – 14heures
Cours magistraux	1h de cours introduction interdisciplinaire – Lettre de cadrage au Semestre impair – en présentiel de préférence
Autoformation (outil numérique) : 13h : capsules vidéo – Quizz – jeux des 7 erreurs + Forum Q/R	
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100% théorique	

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de la division de la formation, à l'exception du DEUST de Préparateur en pharmacie géré directement par le département de pharmacie*)

Responsables :

- Cécile Bon/~~Peggy Gandia~~, département de pharmacie
- Fabrice Ferré/Cécile Bon, département médecine, maïeutique et paramédical – filière médecine
- Marlène Truquet, département médecine, maïeutique et paramédical – filière maïeutique
- ~~David Gasq~~/Mathieu Balaguer, département médecine, maïeutique et paramédical – filière paramédicale
- Delphine Comtesse/Paul Monsarrat, département d'odontologie

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE.

3. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE s'inscrit dans le programme d'enseignement transverse des départements de Médecine, Maïeutique et Paramédical (licence Sciences pour la Santé et orthophonie), d'Odontologie, de Pharmacie et de préparateur en pharmacie et répond à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022.

Il a pour objectif de former aux compétences socles et transverses au numérique en santé afin :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir des connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soin par le numérique.
- de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité
- d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé

4. PRÉREQUIS

- Aucun

5. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit avoir acquis les 7 points suivants en relations avec le référentiel de compétences et connaissances (pour le module2)

Communication en santé

- 3.1-Utiliser les outils permettant d'interagir avec les usagers pour une transmission efficace de l'information
- 3.2-Interagir de manière adaptée entre professionnels, avec l'utilisateur, avec les aidants et accompagnants et avec les institutions et administrations

Outils numériques en santé

- 4.1-Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques
- 4.2-Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité
- 4.3-Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés

Télésanté

- 5.1- Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté
- 5.2- Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

ECTS : 1	Enseignement théorique	Résultat
Session 1	CT distanciel : Oui 45 minutes Validation du suivi des enseignements sur les plateformes moodle et PIX	1 note sur 20 points =100% Admission si note > ou = à 10 points. Admission si suivi des enseignements et validation des exercices
Session 2	CT distanciel Mêmes modalités qu'en session 1	

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre pair, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de suivre l'enseignement introductif en distanciel. Ils seront formés et évalués, comme les autres étudiants, en ligne, sur la plateforme dédiée.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'UE si celle-ci est validée.

Si FINS2 n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. Il doit valider cette UE pour pouvoir continuer sa formation. En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer cette UE, obligatoirement, l'année n+1.

Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation de note d'une année sur l'autre.

Si FINS1 n'a pas été validée antérieurement, les 2 parties de cette formation doivent être obligatoirement validées, pour passer en année supérieure.

Les étudiants qui arrivent en 3ème année de MMOP ou 2ème année LSS et orthophonie (passerelle ou transfert), valident que FINS 2 mais charge à eux de prendre connaissance des cours de FINS 1 (CF mail)

~~Pour l'année 2025-2026, l'étudiant qui redouble son année ou qui a une dette dans sa formation principale n'est pas inscrit à l'UE FINS 2, sauf si la dette concerne FINS1.~~

Toulouse le

La Présidente de l'Université,
Odile Rauzy

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 - AFGSU

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire **2026-2027**

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – 0 ECTS

DEPARTEMENT	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	3 ^{ème} année	0 ECTS
Maïeutique	3 ^{ème} année	0 ECTS
Maïeutique	5 ^{ème} année	0 ECTS
Odontologie	5 ^{ème} année	0 ECTS
Pharmacie	4 ^{ème} année	0 ECTS
Pharmacie	DEUST 2	0 ECTS
Ergothérapie	3 ^{ème} année	0 ECTS
Audioprothèse	3 ^{ème} année	0 ECTS
Manipulateur radio	1 ^{ère} année	0 ECTS
Orthoptie	3 ^{ème} année	0 ECTS
Pédicurie - podologie	3 ^{ème} année	0 ECTS
Psychomotricité	3 ^{ème} année	0 ECTS
Orthophonie	5 ^{ème} année	0 ECTS
Kiné	2 ^{ème} année	0 ECTS
Soins infirmiers	1 ^{ère} année	0 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 0	Position dans le cursus : 21 h d'enseignement		
Cours magistraux	Enseignement théorique : 3h en session plénière en présentiel ou en visio selon la formation		
Travaux dirigés	Enseignement pratique : 18h en présentiel en groupe de 12 étudiants maximum		
Travaux pratiques			
Séminaires en présentiel + table ronde			
Autoformation (outil numérique) :			
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100% théorique			

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables :

Bertrand GUIHARD - Urgentiste – CESU 31

Guillaume BESIN – Responsable administratif – Faculté de santé

Les formateurs certifiés du CESU 31(Centres d'Enseignement des Soins d'Urgences)

Les responsables pédagogiques des filières

DEPARTEMENT	RESPONSABLES PEDAGOGIQUES
Médecine	Karine SAUNE
Maïeutique	Marlène TRUQUET
Odontologie	Marie-Cécile VALERA
Pharmacie	Hélène AUTHIER
Pharmacie DEUST	Augustin LE NAOUR – Mathilde STRUMIA
Ergothérapie	Jean-Michel CAIRE – Clémence CHASSAN
Audioprothèse	Mariam ALZAHER
Manipulateur radio	Françoise COPETTI
Orthoptie	Elsa NUSSET MORRIN
Pédicurie - podologie	Yannick ESCALLE
Psychomotricité	Agnès LAURENT / Jérôme MARQUET-DOLEAC
Orthophonie	Florence LIAUNET
Kinésithérapie	Alexandre GRILH / Sabine DOIREAU
Soins infirmiers	Toulouse : Geoffrey FOSSERIE / Sabrina DIDA Albi : Chantal BEDES / Gersende PI TEIXIDOR St Gaudens : Sabrina DIDA

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette attestation vise à fournir à l'ensemble des personnels concernés une culture commune de gestion des risques sanitaires, biologiques, chimiques ou nucléaires, à leur permettre d'entreprendre les mesures adaptées et d'éviter des conduites inappropriées dans ces situations pour lesquelles ils sont en première ligne.

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles

La formation comporte trois modules : un module relatif à la prise en charge des urgences vitales, un module relatif à la prise en charge des urgences potentielles et un module relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles. La durée totale de la formation est de vingt et une heures.

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 intègre l'ensemble des éléments des référentiels du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) au titre de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié.

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

ECTS : 0	Enseignement	Total
Session 1	Théorique : Validation du présentiel	Si : - présence aux 2 parties de l'enseignement - Participation active aux enseignements - Aptitude aux soins d'urgences ⇒ CESU édite une attestation ⇒ Résultat validé
	Pratique : Validation du présentiel	
Session 2	Pas de session 2	

Si l'AFGSU est validée par le CESU, l'étudiant reçoit une attestation de formation valable 4 ans.

Si l'étudiant a une absence justifiée aux dates durant laquelle il doit suivre sa formation, il aura la possibilité, si le calendrier le lui permet, de la faire avec une autre formation.

Si l'AFGSU n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer l'AFGSU, obligatoirement, l'année n+1.

Si un étudiant a déjà validé l'AFGSU niveau 2 dans un autre établissement, une autre formation, etc., il aura la possibilité de garder le bénéfice de cette attestation en fonction de la durée de validité à la fin de son cursus de formation principale.

L'attestation est valable 4 ans et elle doit être valable au moment de la délivrance du diplôme.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'attestation AFGSU en fonction de la durée de validité à la fin de son cursus de formation principale.

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 1, semestre 2, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de faire la formation avec une autre formation durant l'année universitaire ou l'année n-1 ou n+1 selon la possibilité de la formation.

Toulouse le

La Présidente de l'Université,
Odile Rauzy